

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Une enquête publique se déroulera sur la commune de COSSE-LE-VIVIEN du 12 décembre 2016 au 13 janvier 2017 inclus concernant la demande présentée par la société DIANA NATURALS, dont le siège social est situé 5 rue de la Gare à Antrain (35560), en vue d'obtenir, sur le site rue Ambroise Paré à Cossé le Vivien, l'autorisation d'exploiter, après augmentation de la production de produits transformés, une usine de fabrication de pigments et colorants organiques naturels, avec déplacement du point de rejet et modification de la station de traitement des effluents, du traitement des boues et de l'épandage

Le projet prévoit l'épandage sur les communes de Ahuillé, Astillé, Cosmes, Cossé le Vivien, Courbeville, Méral, Montigné le Brillant, Nuillé sur Vicoïn, Quelaines Saint Gault.

Pendant la durée de l'enquête, fixée à trente-trois jours, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé à la mairie de COSSE-LE-VIVIEN afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00, le jeudi de 10h00 à 12h15, le samedi de 9h30 à 12h00, fermée le 24 décembre 2016).

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de COSSE-LE-VIVIEN. Les observations pourront également être adressées à la mairie par écrit (route de Nantes – 53230 Cossé le Vivien), siège de l'enquête, et par voie électronique : [mairie@cosse-le-vivien.fr](mailto:mairie@cosse-le-vivien.fr), elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête.

Monsieur Jean-Claude LE LAY, directeur de collectivité territoriale en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, sera présent à la mairie de COSSE-LE-VIVIEN et y recevra en personne les observations des tiers lundi 12 décembre 2016 de 9h00 à 12h00, mardi 20 décembre 2016 de 14h00 à 17h00, jeudi 5 janvier 2017 de 16h00 à 19h00, samedi 7 janvier 2017 de 9h00 à 12h00 et vendredi 13 janvier 2017 de 14h00 à 17h00.

En cas d'empêchement de monsieur Jean-Claude LE LAY, directeur de collectivité territoriale en retraite, commissaire enquêteur titulaire, celui-ci sera remplacé par monsieur Alain CHEVALIER, retraité de l'industrie, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance sur le site internet des services de l'Etat (<http://mayenne.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques », onglet « Environnement, eau et biodiversité », puis « Installations classées » « Installations classées industrielles, carrières », « Autorisations ») de l'avis de l'autorité environnementale et des résumés non techniques, à la préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières), et à la mairie de COSSE-LE-VIVIEN, de l'ensemble du dossier dont l'étude d'impact. A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, seront également disponibles sur le site internet des services de l'Etat, ainsi que dans les lieux susvisés, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Jeanne MAYSSONNIER, responsable sécurité environnement, téléphone : 02.43.64.10.50, adresse électronique : [jmayssonnier@diana-food.com](mailto:jmayssonnier@diana-food.com)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.